

Note du 19 mars 1993

(Education nationale et Culture : Personnels d'inspection et de direction)

Texte adressé aux recteurs.

Centre de ressources sur les pratiques éducatives et sociales en milieux difficiles.

NOR : MEND93500170N

Les écoles et établissements en ZEP sont de remarquables laboratoires de l'innovation pédagogique. Les quartiers en DSU sont aussi des « territoires » où se vivent et s'expérimentent de nouvelles pratiques sociales.

Ces efforts et ces capacités d'invention méritent d'être connus, échangés, analysés et étudiés, afin que cela ne se perde pas et mieux fasse l'objet de développements, de formations, de recherches, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des fonctions dans ces milieux, ainsi qu'à l'amélioration du travail des enseignants et des divers acteurs concernés.

A cet effet, un centre de ressources sur les pratiques éducatives et sociales en milieux difficiles est créé.

Il s'adresse aux enseignants, aux éducateurs et acteurs sociaux, aux élus et agents des collectivités locales et à l'ensemble des réseaux associatifs.

## I. MODALITÉS GÉNÉRALES DE CRÉATION

Ce centre de ressources est créé au sein de l'INRP, avec le concours de l'université de Paris VIII, le ministère de l'Education nationale et de la Culture et l'ensemble des partenaires concernés par la politique de la Ville.

Ils sont rassemblés dans le conseil d'orientation ci-après.

## II. CHAMPS D'INTERVENTION

Le domaine d'intervention du centre de ressources concerne diverses fonctions qui, en se combinant entre elles, permettent d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

### 1. *Les ressources documentaires*

C'est la base indispensable de fonctionnement du centre :

La mémoire des actions innovantes menées ;

La mise à la disposition de tous, des matériaux recueillis, par des bulletins d'information ;

Les missions d'appui documentaire pour les dispositifs locaux.

## *2. La formation*

La formation est le meilleur moyen du développement des initiatives et des compétences.

Le centre de ressources y concourt par :

La mise à disposition d'informations concernant les lieux de formation, les actions menées, les compétences humaines recensées ;

L'aide à la conception des formations à la demande des acteurs locaux.

## *3. L'appui technique*

Déjà présent dans la formation, cet appui technique vise aussi au soutien et au développement des projets et dispositifs locaux.

Le centre renverra vers les acteurs locaux les analyses et formalisations recueillies et élaborées à l'occasion des travaux sur le terrain (recherches).

Ainsi conçu, cet appui a pour but de donner du sens aux situations, de donner du sens aux actions entreprises. Il sera réalisé par le centre lui-même et/ou les partenaires universitaires associés.

## *4. La recherche*

C'est avec la fonction « mémoire », la base du centre de ressources qui pourra faire connaître les besoins du terrain aux responsables des programmes de recherche et les résultats des recherches aux acteurs locaux. Des recherches seront ainsi développées en liaison étroite avec le terrain, ainsi que des recherches fondamentales qui permettent l'enracinement des connaissances.

# III. ORGANISATION DU CENTRE DE RESSOURCES

## *1. Le conseil d'orientation*

Il est présidé par le directeur de l'INRP ou son représentant.

Il rassemble les partenaires institutionnels associés aux démarches éducatives et sociales :

Ministère de l'Education nationale et de la Culture ;

Ministère de la Ville ;

Ministère des Affaires sociales et de l'Intégration ;

Ministère de l'Agriculture ;

Ministère de la Justice ;

Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Organismes interministériels : DIV, DIJ ;

Organismes ou établissements divers : FAS, CDC ;

Ainsi que les réseaux associatifs représentés par 2 membres désignés par la FONDA ;

Des personnalités compétentes et les universités représentées par 2 membres du comité scientifique ci-après.

Le conseil d'orientation a pour responsabilités :

De préciser le cahier des charges du centre ;

De définir les programmes d'activités ;

De veiller à la réalisation des programmes.

## *2. L'équipe opérationnelle*

2.1. La mise en place d'un tel centre nécessite une équipe opérationnelle et un responsable bien identifié :

Responsable : P. Bouveau.

Adresse : INRP, 29, rue d'Ulm, 75005 Paris.

Téléphone : 01 46 34 91 15 - Fax : 01 45 54 32 01.

2.2. Par ailleurs, un groupe permanent de travail composé de 5 à 8 personnes issues du conseil d'orientation et du comité scientifique, assistera le responsable dans :

La mise sur pied du réseau de correspondants nécessaire au centre pour sa relation avec le terrain ;

Les modalités de la collecte des données ;

La sélection, voire la première analyse de celle-ci.

Quelques acteurs de terrain se joindront à ce groupe.

## *3. Le comité scientifique*

Il est composé de scientifiques et d'experts : chefs de projets DSU, responsables et coordonnateurs ZEP.

Il a pour mission de définir la politique scientifique du centre et de valider, de ce point de vue, les actions menées.

Il participe étroitement aux impulsions du centre dans le domaine de la recherche en favorisant la mise en place d'une politique cohérente et concertée dans ce champ.

( BO n° 12 du 25 mars 1993.)

